

Le coût du goutte à goutte

La durée de vie d'un système de fertirrigation est évaluée à une quinzaine d'année, même si elle peut aller au-delà si le réseau est correctement entretenu.

COÛTS D'INSTALLATION

1500 à 2500 €/ha de matériel (peigne, raccords, rampes de goutteurs...) et 500 à 1000 €/ha station de filtration + pompe. Auquel s'ajoutent 500 à 600 € de main d'oeuvre (30-40 h/ha). (Source : IFV-CA34).

COÛT DU PILOTAGE

150 à 170 €/ha/an constitué par le temps nécessaire au pilotage et au déclenchement de l'arrosage. Coût variable selon l'automatisation du système.

COÛTS D'ENTRETIEN

100 à 300 €/ha/an incluant le nettoyage, les répartitions sur le réseau et la main d'oeuvre nécessaire.

COÛT DE L'EAU

300 à 1 000 m³ /ha/an variable selon le mode de prélèvement (tours d'eau, forages...).

Les aspects administratifs

Le décret n°2023-735 du 8 août 2023 a mis à jour les conditions d'irrigation en vigne de cuve, en reportant la date limite d'irrigation du 15 août **au 15 septembre** en vin IGP et en vin sans IG. Pour les vins AOP, les textes sont plus contraignants mais des dérogations de l'INAO peuvent être attribuées.

Effectivement, en AOP, les syndicats doivent choisir s'ils intègrent ou non dans leur décret l'autorisation d'irrigation (Chaque AOP peut avoir des spécifications particulières dans son cahier des charges). Ensuite, si le décret le prévoit, le syndicat doit faire chaque année une demande à l'INAO en précisant la durée souhaitée et en joignant des justificatifs valables.

Enfin, chaque producteur d'AOP voulant irriguer devra déclarer aux services locaux de l'INAO, au plus tard 2 jours avant l'irrigation, la désignation, la superficie, l'encépagement et la nature des installations pour chaque parcelle concernée.

